



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Université de Saida Dr. Moulay Tahar

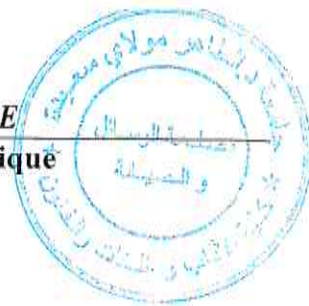
Faculté des lettres, des langues et des arts

**Cahier des charges n° 06/2022 du.....
relatif à Acquisition Matériel Informatique pour
la faculté des lettres, des langues et des arts
université de Saida
Exercice 2022**

Le cocontractant:.....

Montant (en TTC)DA

Délai de livraison :.....



Déclaration de candidature

1/Identification du service contractant :

Désignation du service contractant : Faculté des lettres, des langues et des arts Université de Saida

2/Objet du Contrat : Acquisition Matériel Informatique

3/Objet de la candidature :

La présente déclaration de candidature est présentée dans le cadre d'un contrat alloti :

Non ☐ Oui ☐

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots ainsi que leurs intitulés:.....

4/Présentation du candidat ou soumissionnaire :

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du contrat: agissant :

En son nom et pour son compte

Au nom et pour le compte de la société qu'il représente ☐

4-1/ Candidat ou soumissionnaire seul ☐ :

Dénomination de la société :

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères : Tel :

Adresse : NIF :, RC :

Forme juridique de la société :

Montant du capital social :

4-2/ Le candidat ou soumissionnaire, membre d'un groupement momentané d'entreprises Le groupement

est : Conjoint ☐ Solidaire ☐

Nombre des membres du groupement (en chiffres et en lettres):

Nom du groupement :

Présentation de chaque membre du groupement :

Dénomination de la société:.....

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:.....

.....

Forme juridique de la société :

.....

Montant du capital social :

La société est-elle mandataire du groupement ? : Non ☐ Oui ☐

Le membre du groupement (Tous les membres du groupement doivent opter pour le même choix):

-signe individuellement la déclaration à souscrire, la lettre de soumission, l'offre du groupement ainsi que

toutes modifications du marché public qui pourraient intervenir ultérieurement ☐ ou ;

-donne mandat à un membre du groupement, conformément au contrat de groupement, pour signer, en son

nom et pour son compte, la déclaration à souscrire, la lettre de soumission, l'offre du groupement ainsi que toutes modifications du marché public qui pourraient intervenir ultérieurement ☐ ;



Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en indiquant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant:.....

.....
.....
.....

5/Déclaration du candidat ou soumissionnaire :

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il n'est pas exclu ou interdit de participer aux marchés publics :

- pour avoir refusé de compléter son offre ou du fait qu'il s'est désisté de l'exécution d'un marché public ;
- du fait qu'il soit en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activité ou du fait qu'il fait l'objet d'une procédure relative à l'une de ces situations ;
- 2- pour avoir fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée constatant un délit affectant sa probité professionnelle ;
- pour avoir fait une fausse déclaration ;
- du fait qu'il soit inscrit sur la liste des entreprises défaillantes ;
- du fait qu'il soit inscrit sur la liste des opérateurs économiques interdits de participer aux marchés publics ;
- du fait qu'il soit inscrit au fichier national des fraudeurs, auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales ;
- pour avoir fait l'objet d'une condamnation définitive par la justice pour infraction grave à la législation du travail ;
- du fait qu'il soit une société étrangère qui n'a pas honoré son engagement d'investir ;
- du fait qu'il ne soit pas en règle avec ses obligations fiscales, parafiscales et envers l'organisme en charge des congés payés et du chômage intempéries des secteurs du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique, le cas échéant, pour les entreprises de droit algérien et les entreprises étrangères ayant déjà exercé en Algérie ;
- pour n'avoir pas effectué le dépôt légal des comptes sociaux, pour les sociétés de droit algérien ;

Oui ☐ Non ☐

Dans la négative (à préciser) :

.....
Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il n'est pas en règlement judiciaire et que son casier judiciaire datant de moins de trois mois porte la mention « néant ». Dans le cas contraire, il doit joindre le jugement et le casier judiciaire. Dans le cas où l'entreprise fait l'objet d'un règlement judiciaire ou de concordat le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il est autorisé à poursuivre son activité.

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il :

- est inscrit au registre de commerce. ou,
- est inscrit au registre de l'artisanat et des métiers, pour les artisans d'art ☐ ou,
- détient la carte professionnelle d'artisans ☐ ou,

-est dans une autre situation ☐ (à préciser) :

Dénomination exacte et adresse de l'organisme, numéro et date d'inscription :du.....

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il détient le numéro d'identification fiscale suivant :, délivré par, pour les entreprises de droit algérien et les entreprises étrangères ayant déjà exercé en Algérie.

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il n'existe pas de privilèges, nantissements, gages et/ou d'hypothèques inscrits à l'encontre de l'entreprise.

Non ☐ Oui ☐

Dans l'affirmative (préciser leur nature et joindre copie de leurs états, délivrés par une autorité compétente)

.....
.....
Le candidat ou soumissionnaire déclare que la société n'a pas été condamnée en application de l'ordonnance n°03-03 du 19 Joumada 1424 correspondant au 19 juillet 2003 relative à la concurrence ou en application de tout autre dispositif équivalent:

Non ☐ Oui ☐

Dans l'affirmative : (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date de la décision, et joindre copie de cette décision).....

.....
Le candidat ou soumissionnaire seul ou en groupement déclare présenter les capacités nécessaires à l'exécution du marché public et produit à cet effet, les documents demandés par le service contractant dans le cahier des charges (lister ci-après les documents joints) :

..... ;
..... ;
..... ;
..... ;
..... ;
..... ;
..... ;
..... ;

Le candidat ou soumissionnaire déclare que :

- la société est qualifiée et/ou agréée par une administration publique ou un organisme spécialisé à cet effet, lorsque cela est prévu par un texte réglementaire :

Non ☐ Oui ☐

Dans l'affirmative : (indiquer l'administration publique ou l'organisme spécialisé qui a délivré le document, son numéro, sa date de délivrance et sa date d'expiration).....

.....
- la société a réalisé pendant(indiquer la période considérée exigée dans le cahier des charges) un chiffre d'affaires annuel moyen de (indiquer le montant du chiffre d'affaires en chiffres, en lettres et en hors taxes)
.....,

dont% sont en relation avec l'objet du marché public, du lot ou des lots (barrer la mention inutile).

Le candidat ou soumissionnaire présente un sous-traitant : ☐

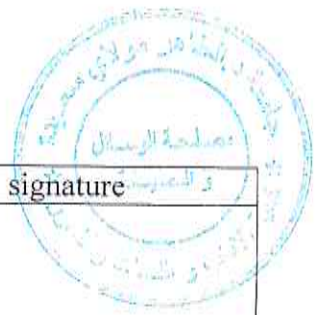
Non ☐ Oui ☐

Dans l'affirmative remplir la déclaration de sous-traitant.

6/Signature du candidat ou soumissionnaire seul ou de chaque membre du groupement :

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

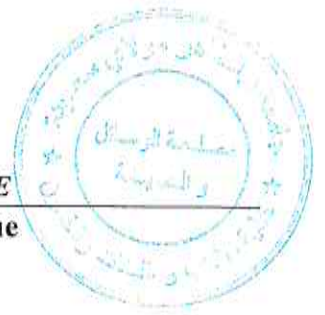
Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.



Nom, prénom, qualité du signataire	Lieu et date de signature	signature

N.B:

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, présenter une déclaration par membre.
- En cas d'allotissement, présenter une déclaration pour tous les lots.
- Lorsque le candidat ou soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
Université Dr Moulay Tahar –SAIDA-
Faculté des lettres, des langues et des arts

DECLARATION DE PROBITÉ

1/Identification du service contractant :

Désignation du service contractant : Faculté des lettres, des langues et des arts Université de Saida

2/Objet du Contrat: Acquisition Matériel Informatique

Pour la Faculté des lettres, des langues et des arts Université de Saida

3/Présentation du candidat ou soumissionnaire :

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion d'un contrat :, agissant :

en son nom et pour son compte.

☐ au nom et pour le compte de la société qu'il représente.

Dénomination de la société :

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères : Tel :, Adresse :,

NIF :, RC :

Forme juridique de la société :

4/Déclaration du candidat ou soumissionnaire :

Je déclare que ni moi, ni l'un de mes employés ou représentants, n'avons fait l'objet de poursuites judiciaires pour corruption ou tentative de corruption d'agents publics.

Non ☐ Oui ☐

Dans l'affirmative (préciser la nature de ces poursuites, la décision rendue et joindre une copie du jugement)

.....
.....

M'engage à ne recourir à aucun acte ou manœuvre dans le but de faciliter ou de privilégier le traitement de mon offre au détriment de la concurrence loyale.

M'engage à ne pas m'adonner à des actes ou à des manœuvres tendant à promettre d'offrir ou d'accorder à un agent public, directement ou indirectement, soit pour lui-même ou pour une autre entité, une rémunération ou un avantage de quelque nature que ce soit, à l'occasion de la préparation, de la négociation, de la passation, de l'exécution ou de contrôle d'un contrat ou d'un avenant.

Déclare avoir pris connaissance que la découverte d'indices concordants de partialité ou de corruption avant, pendant ou après la procédure de passation d'un marché public ou d'un avenant, sans préjudice des poursuites judiciaires, constituerait un motif suffisant pour prendre toute mesure coercitive, notamment de résilier ou d'annuler le marché public ou l'avenant concerné et d'inscrire l'entreprise sur

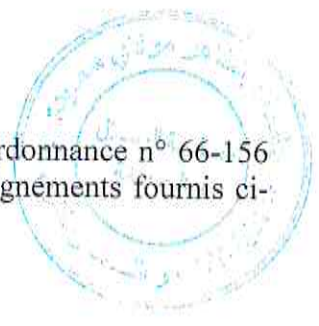
la liste des opérateurs économiques interdits de participer aux marchés publics.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à Saida, le.....

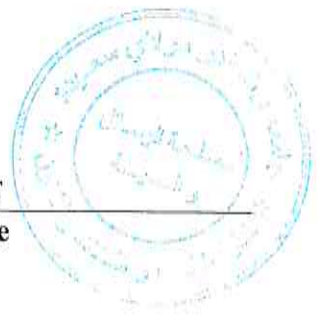
Signature du candidat ou soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du candidat ou soumissionnaire)



N.B :

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Toutes les rubriques doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, chaque membre doit présenter sa propre déclaration.
- En cas de sous-traitance, chaque sous-traitant doit présenter sa propre déclaration.
- En cas d'allotissement, présenter une seule déclaration pour tous les lots. Le(s) numéro(s) de lot(s) doit (vent) être mentionné(s) dans la rubrique n° 2 de la présente déclaration.
- Lorsque le candidat ou soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
Université Dr Moulay Tahar –SAIDA-
Faculté des lettres, des langues et des arts

DECLARATION A SOUSCRIRE

1/Identification du service contractant :

Désignation du service contractant : **Faculté des lettres, des langues et des arts Université de Saida**
Nom, prénom, qualité du signataire du contrat : **Mr MESKIN Mohamed Yacine, Doyen de la Faculté des lettres, des langues et des arts Université de Saida.**

2/Présentation du soumissionnaire et désignation du mandataire, dans le cas d'un groupement :

Présentation du soumissionnaire (.....):

Soumissionnaire seul :

Dénomination de la société:.....

Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises :

Conjoint ☐ Solidaire ☐

Dénomination de chaque société membre du groupement :

1/.....

2/.....

3/.....

4/.....

Dénomination du groupement :.....

Désignation du mandataire :

Les membres du groupement désignent le mandataire suivant

3/Objet de la déclaration à souscrire :

Objet du contrat: Acquisition Matériel Informatique

Pour la Faculté des lettres, des langues et des arts Université de Saida

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du contrat :.....

La présente déclaration à souscrire est présentée dans le cadre d'un contrat alloti :

Non ☐ Oui ☐

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots ainsi que leurs intitulés:.....

Offre de base ☐

Variante(s) suivante(s) (décrire les variantes sans mentionner leurs montants) ☐:....

Prix en option(s) suivant(s) (décrire les prestations, objet des prix en options, sans mentionner leurs montants) ☐:.....

4/Engagement du soumissionnaire :

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives des contrats prévus dans le cahier des charges, et conformément à leurs clauses et stipulations,

Le signataire

S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte;

Dénomination de la société:

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères : Tél :,

Adresse : NIF :, RC :

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du contrat: Né le

Engage la société, sur la base de son offre ☐ ;

Dénomination de la société:

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du contrat :

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ☐ :

Présentation des membres du groupement (Chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

Dénomination de la société:

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères :

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du contrat :

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant :

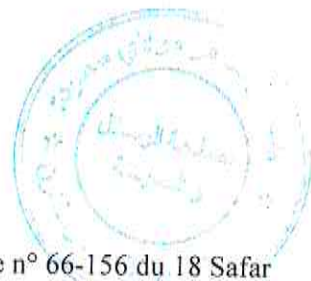
Désignation des membres	Nature des prestations
.....	
.....	
.....	

à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées aux prix cités dans la lettre de soumission,), et un délai de..... (.....) en lettre et en chiffre jours à compter de la date d'entrée en vigueur du contrat, dans les conditions fixées dans le cahier des charges.

Le présent engagement me lie pour le délai de validité des offres.

5/Signature du soumissionnaire :

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du contrat ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.



Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Nom, prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature

6/décision du service contractant :

La présente offre est retenue

A, le

Signature du représentant du service contractant :

N.B :

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, présenter une seule déclaration.
- En cas d'allotissement présenter une déclaration par lot.
- Pour chaque variante présenter une déclaration.
- Pour les prix en option présenter une seule déclaration.
- Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés,

à l'entreprise individuelle.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
Université Dr Moulay Tahar –SAIDA-
Faculté des lettres, des langues et des arts

DELEGATION DE POUVOIR

Je soussigné, Nom :

Prénom :

Qualité :

Date de naissance : **Lieu de Naissance :**

Nationalité :

Adresse :

Adresse exacte du siège social :

Donne pouvoir à, Nom :

Prénom :

Date de naissance : **Lieu de Naissance :**

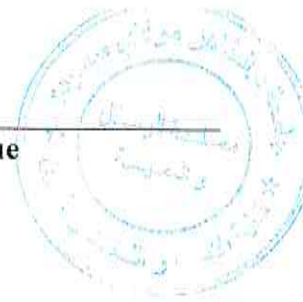
Nationalité :

Qualité :

Adresse :

A l'effet de signer tous documents contractuels avec Faculté des lettres et des langues et des arts a l'université de Saida dans le cadre de présente consultation et d'une manière générale juridiquement sa responsabilité qualité ainsi que la société représenté.

Fait à Saida, le
Signature du candidat ou soumissionnaire
(Nom, qualité du signataire et cachet du candidat ou soumissionnaire)



Lettre de soumission

1/Identification du service contractant :

Désignation du service contractant ;

Nom, prénom, qualité du signataire du contrat : Mr MESKINE Mohammed Yacine, Doyen de Faculté des lettres, des langues et des arts Université de Saida.

2/Présentation du soumissionnaire:

Présentation du soumissionnaire (.....):

Soumissionnaire seul.

Dénomination de la société:

Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises ☐ : Conjoint ☐ Solidaire ☐

Dénomination de chaque société :

1/.....

2/.....

3/.....

4/.....

Dénomination du groupement :

3/Objet de la lettre de soumission :

Objet du contrat : Acquisition Matériel Informatique

Pour la Faculté des lettres, des langues et des arts Université de Saida.

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du contrat:

La présente lettre de soumission est présentée dans le cadre d'un d'un contrat alloti :

Non ☐ Oui ☐

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots ainsi que leurs intitulés:

4/Engagement du soumissionnaire :

Le signataire

S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte;

Dénomination de la société:

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:

Tel :, Adresse :, NIF :,

RC :

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du contrat: Né le à

Engage la société, sur la base de son offre ☐ ;

Dénomination de la société:

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises

étrangères:

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ☐

Présentation des membres du groupement (chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

1/Dénomination de la société:.....

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:.....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public:.....

Après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché public et après avoir apprécié sous ma responsabilité, la nature et la complexité des prestations à exécuter :

-remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un détail estimatif, établis

Conformément aux cadres figurant au dossier du projet de marche.

-me soumetts et m'engage envers (indiquer le nom du service contractant) à exécuter les

Prestations conformément aux conditions du cahier des prescriptions spéciales et moyennant la somme de : (indiquer le montant du marché public en dinars et, le cas échéant, en devises étrangères, en chiffres et en lettres, et en hors taxes et en toutes taxes)

..... Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant:

Désignation des membres	Nature des prestations	Montant HT des prestations
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

Imputation budgétaire :.....

Le service contractant se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au compte bancaire n°ouvert auprès :.....

Adresse:

5/Signature du soumissionnaire :

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du contrat ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Nom, Prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature

6/Décision du service contractant :

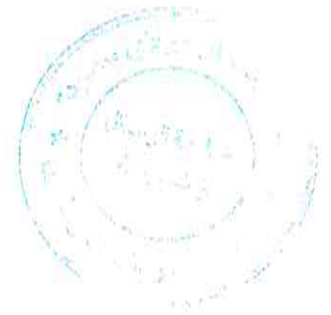
La présente offre est retenue

A, le

Signature du représentant du service contractant :

N.B :

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, présenter une seule déclaration. Dans le cas d'un groupement conjoint préciser éventuellement le numéro de compte bancaire de chaque membre du groupement.
- En cas d'allotissement, présenter une déclaration par lot.
- Pour chaque variante présenter une déclaration.
- Pour les prix en option présenter une seule déclaration spécifique aux sociétés, à l'entreprise individuelle.
- Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.



A-DISPOSITIONS GENERALES

Article 1^{er} : Objet du cahier des charges

Le présent cahier des charges a pour objet Acquisition Matériel Informatique Pour la Faculté des lettres, des langues et des arts Université de Saida sur le budget de fonctionnement 2022 chapitre 22-21 Article 01

Article 2 : Qualification des soumissionnaires

2.1-La présente consultation est ouverte à la société exerçant en Algérie ; disposant de capacités financières, techniques, juridiques et réglementaires conformes à la législation algérienne pour mener à bien l'exécution du contrat.

Article 3 : Dépenses encourues du fait de la consultation

Le soumissionnaire supportera toutes les dépenses encourues du fait de la présentation de son offre et l'administration ne pourra en aucun cas en être tenue pour responsable, quel que soit le déroulement ou l'issue de la procédure de la consultation.

Article 4 : Offres non admises

Conformément aux dispositions de l'article 75 du décret présidentiel n° 15-275 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics, et des délégations de service publics. sont exclus temporairement ou définitivement de la participation aux marchés publics les opérateurs économiques suivants : Qui ont refusé de compléter leurs offres ou se sont désistés de l'exécution d'un marché public avant l'expiration du délai de validité des offres, dans les conditions prévues aux articles 71 et 74 du décret présidentiel n° 15-275 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics, et des délégations de service publics ;

- Qui sont en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités de règlement judiciaire ou de concordat ;
- Qui font l'objet d'une procédure de déclaration de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de règlement judiciaire de concordat ;
- Qui ont fait l'objet d'un jugement ayant autorité de chose jugée et constatant un délit affectant leur probité professionnelle ;
- Qui ne sont pas en règle avec leurs obligations fiscales et parafiscales ;
- Qui ne justifient pas du dépôt légal de leurs comptes sociaux ;
- Qui ont fait une fausse déclaration ;
- Qui ont inscrits sur la liste des entreprises défaillantes, après avoir fait l'objet de décisions de résiliation aux torts exclusifs de leurs marchés, par des services contractant ;
- Qui ont été inscrits sur la liste des opérateurs économiques interdits de participer aux marchés publics prévus à l'article 89 du décret présidentiel suscité ;
- Qui ont été Inscrits au fichier national des fraudeurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales ;
- Qui ont fait l'objet d'une condamnation pour infraction grave à la législation du travail et de la sécurité sociale.

B-DOSSIER DE LA CONSULTATION

Article 5 : Publication de l'avis de consultation

La présente consultation est affichée en langue nationale et en langue française à l'université de Saida et au niveau des facultés.

Article 6: Retrait du cahier des charges

Le retrait du présent cahier des charges peut être assuré par les candidats intéressés ou par leurs représentants dûment habilités auprès du service des moyens et de l'entretien contre le paiement de la somme de mille dinars algériens **1000DA**

Qui sera versée au compte C.C.P de l'université Dr Tahar Moulay de Saida.

Compte N° 321574 clé 31

Ce montant représente les frais de la documentation, qui est non remboursable,

N.B :Le contractant exige des produit de premier choix et de marques reconnues sous peine d'annulation

C-PREPARATION DES SOUMISSIONS

Article 7 : Contenu du dossier de soumission

Conformément aux dispositions de l'article 67 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service publics, les offres doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière.

A- Le dossier de candidature contient :

1- une déclaration de candidature ; dans la déclaration de candidature, le candidat ou soumissionnaire atteste qu'il :

- n'est pas exclu ou interdit de participer aux marchés publics conformément aux dispositions des articles 75 et 89 du décret présidentiel suscité ;
- n'est pas en redressement judiciaire et que son casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois porte la mention néant. dans le cas contraire, il doit joindre le jugement et le casier judiciaire. le casier judiciaire concerne le candidat ou le soumissionnaire lorsqu'il s'agit d'une personne physique, et du gérant ou du directeur général de l'entreprise lorsqu'il s'agit d'une société ;
- est en règle avec ses obligations fiscales, parafiscales et envers l'organisme en charge des congés payés et du chômage intempéries des secteurs du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique, le cas échéant, pour les entreprises de droit algérien et les entreprises étrangères ayant déjà exercé en Algérie ;
- est inscrit au registre de commerce ou au registre de l'artisanat et des métiers, pour les artisans d'art ou détenant la carte professionnelle d'artisan, en relation avec l'objet du marché ;
- a effectué le dépôt l'égal des comptes sociaux, pour les sociétés de droit algérien
- détient un numéro d'identification fiscale, pour les entreprises de droit algérien et les entreprises étrangères ayant déjà exercé en Algérie ;

2-Une déclaration de probité.

3-Les statuts pour les sociétés.

4-Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise.

5-Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, des soumissionnaires.

Conformément aux dispositions de l'article 69 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementations du marché public et des délégations de service public. Les documents justifiant les informations contenues dans la déclaration de candidature sont exigés uniquement de l'attributaire de la convention, qui doit les fournir

dans un délai maximum de dix (10) jours à compter de la date de sa saisine, et, en tout état de cause, avant la publication de l'avis d'attribution provisoire de la convention.

5-Casier judiciaire en court de validité le jour de l'ouverture

6-Copie de extrait de rôle en court de validité le jour de l'ouverture

7-Copie du registre de commerce

8-Copie de la mise a jour de la CASNOS en court de validité le jour de l'ouverture

9-Copie de la mise a jour de la CNAS en court de validité le jour de l'ouverture.

10- R I B

B- L'offre technique contient :

1-Une déclaration à souscrire ;

2-Tout document permettant d'évaluer l'offre technique : un mémoire technique justificatif et tout autre document exigé en application des dispositions de l'article 78 du décret présidentiel suscité à savoir :

- la qualité.
- les délais d'exécution ou de livraison.
- le prix, le coût global d'acquisition et d'utilisation

3-Le cahier des charges portant à la dernière page, la mention manuscrite

(lu et accepté).

C- L'offre Financière :

1- la lettre de soumission ;

2- le bordereau des prix unitaires (BPU) ;

3- le détail quantitatif et estimatif (DQE) ;

Article 8: Validité des offres

Conformément aux dispositions de l'article 98 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementations des marchés publics et des délégations de service public, la durée de validité des offres est égale à la durée de préparation des offres 08 jours augmentée de trois mois, pendant la durée de validité ,les soumissionnaires restent engagés par leurs offres.

Article 9 : Montant de l'offre

Les montants de l'offre doivent être portés en lettres et en chiffre sur la soumission ainsi que sur le cahier des prescriptions spéciales et au total général du devis en toutes taxes comprises .le bordereau des prix unitaires doit comporter les prix en lettres et en chiffres en hors taxes.

Article 10 : Langue de rédaction

Les documents qui constituent le dossier de l'offre doivent être rédigés en langue arabe ou en langue française.

D-/PRÉSENTATION DES OFFRES

Article 11 : Forme et signature de l'offre

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, portant la référence et l'objet de la consultation ainsi que la mention : « Dossier de candidature », « offre technique », « offre financière »selon le cas .Ces trois enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme comportant la mention :« **A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et évaluation des offres-consultation n°....relative à....** »
DEPÔT DES OFFRES

Article 12 : Durée de préparation des offres

Conformément à l'article 66 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la durée de préparation des offres est fixée à (08) huit jours par référence à la date de la première

publication de l'avis de consultation. Si cette date coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Article 13 : Modification et retrait des offres

Aucune offre ne peut être modifiée après l'ouverture des plis ni être retirée dans l'intervalle entre la date de dépôt des offres et l'expiration de la validité de l'offre pour le soumissionnaire.

Article 14 : Dépôt des offres

Les offres doivent être déposées directement au service de l'entretien et des moyens de la faculté, à l'adresse suivante :

Faculté des lettres, des langues et des arts
Université Dr Moulay Tahar de Saida
Cité el Nasr Saida.

Avant **12heures**, le **(08)** huitième jour de la date de publication comme Indiquée dans l'avis de consultation. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant. Toutefois, le service contractant a toute l'attitude pour proroger le délai de dépôt des offres.

E/ OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATIONS DES OFFRES

Article 15 : Ouverture des plis.

En application des dispositions des articles 71 et 72 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, L'ouverture des plis est effectuée par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres instituée par les dispositions de l'article 160 du présent décret.

L'ouverture est faite pendant la même séance, Elle aura lieu le jour correspondant à la date de dépôt des offres comme mentionné à l'article 14 ci -dessus, à **14H** elle se tient en une seule séance par une commission dite :

Article 16 : Conformité des offres.

La commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres élimine les candidatures et les offres non conformes au contenu du cahier des charges, établi conformément aux dispositions de l'article 71 du décret présidentiel précité. Il est restitué, sans être ouverts, par le biais du service contractant, les plis financiers correspondant aux candidatures ou aux offres techniques éliminées, le cas échéant.

Lorsqu'une offre n'est pas conforme au dossier de la consultation et affecte de façon considérable l'étendue et la qualité de la consultation, elle sera rejetée par le service contractant qui conserve le droit d'annuler la procédure de consultation ou de rejeter l'ensemble des offres.

Article 17 : Correction des erreurs.

Les offres conformes au dossier de consultation seront vérifiées par le service contractant pour en rectifier les erreurs de calcul éventuelles. Les erreurs seront corrigées par le service contractant de la façon suivante :

- Lorsqu'il existe une différence entre le montant en chiffre, et le montant en lettres, le montant en lettre fera foi.
- Lorsqu'il existe une différence entre le taux unitaire et le montant total obtenu, le taux unitaire, la quantité fera foi.
- Lorsqu'il existe une différence entre l'offre originale et la copie, l'originale fera - foi.
Le montant figurant à la soumission, sera rectifié par le service contractant, avec le consentement du soumissionnaire. Si le soumissionnaire n'accepte pas la correction ainsi effectuée, son offre sera rejetée.

Article 18: Méthodologie d'évaluation

18.1-Evaluation technique :

- **18.1** : Examen de la conformité des offres au présent cahier des charges :
La commission d'ouverture des plis et évaluation des offres entamera son travail en examinant la conformité des offres au cahier des charges. Toute offre non conforme au contenu du cahier des charges sera rejetée.

18.2- Evaluation financière

L'offre financière la moins disant obtiendra la consultation.

18.3 Choix du cocontractant

- **seul le soumissionnaire retenu, est tenu de compléter son offre dans un délai maximum de (10) dix jours à compter de la date de sa saisine, conformément 69 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementations des marchés publics et des délégations de service publics**

Article 19: Prototypes, catalogues et fiches techniques

Le soumissionnaire doit présenter des prototypes avec catalogues et fiches techniques détaillées du matériel proposé lorsqu'il s'agit de petit matériel (qui peut être ouvert, testé, etc....) de mobilier ou de fourniture.

Lorsque le prototype ne peut être fourni (gros, matériel onéreux demandant installation, etc) les fiches techniques détaillées précisant la marque, la provenance, les caractéristiques techniques et la qualité sont obligatoires.

Le soumissionnaire s'engage par écrit à fournir les articles proposés selon les marques, caractéristiques précisées et la qualité mentionnée dans les fiches techniques jointes.

Article 20: Méthodologie d'évaluation

Outre la conformité au dossier de la consultation, la pré qualification des entreprises, sera basé sur des critères d'évaluation et un système de notation des offres, techniques, totalisant Cinquante (50) points tels que définis ci -dessous. La note technique pour que l'offre du soumissionnaire soit pré-qualifiée techniquement, devra être égale ou supérieur à **rente cinq (35) points sur 50**. Le projet sera confié au soumissionnaire moins disant après qualification technique pour l'exécution du contrat.

Les offres jugées conformes seront évaluées, selon les critères ci-dessous :

BARÈME DE NOTATION

L'évaluation de l'offre technique et financière

DESIGNATION	MODALITÉ SUR LES CRITÈRES DE NOTATION	NOTATION	NOTATION TOTALE
OFFRE TECHNIQUE	1. Références professionnelles	03	50
	2. Qualité du matériel	35	
	3. Délai de livraison	02	
	4. Délai de garantie du matériel	10	
OFFRE FINANCIÈRE	L'évaluation financière, Après qualification technique le contrat sera Attribué a l'offre moins disant l'évaluation financière se fera en toute taxe comprise		50
NOTE GLOBALE			100

20-a Évaluation de l'offre technique :

L'offre technique sera évaluée sur **50 points**

L'analyse et l'évaluation technique des offres se baseront sur la notation des critères suivants :

1. Références professionnelles : 03 points max

La note attribuée est calculée de la façon suivante : Projet similaire ou même envergure : 03 points (01 p/projet - 03 projets et plus = 03 points maximum).

03 Attestations de bonne exécution.....	03 Points
02 Attestations de bonne exécution.....	02 Points
01 Attestations de bonne exécution.....	01 Points
00 Attestation de bonne exécution.....	00 Point

NB : Seules les attestations de bonne exécution délivrées par les maîtres de l'ouvrage publics seront prises en considération.

2. Qualité du matériel : 35 points max

- Pour ce critère, il est institué une commission technique habilitée pour se prononcer sur la conformité de la qualité du matériel et mobilier proposés par les soumissionnaires :

Marque connue mondialement	Entre 05 et 10 points
Marque non connue mondialement	0 point

Les points attribués ci dessus seront ajoutés aux points attribués suivants :

Qualité d'origine (Prouvée avec une attestation).....	10 Points
Très bonne qualité	10 Points
Bonne qualité	05 Points
Mauvaise qualité ou non conforme	00 Point

.Le soumissionnaire dont le produit proposé n'est pas accepté par la commission
.obtiendra la note **(0)** sera disqualifié et non apte conformément au cahier des
.charges.

Justificatif : Le soumissionnaire est tenue de se conformer à l'article **24** page **10** du cahier des charges.

NB : Le soumissionnaire est tenu de remplir la fiche des caractéristiques du matériel proposé .

3. Délai de livraison: 02 points max

- Le soumissionnaire ayant donné le délai le plus court bénéficiera d'une note maximale de **02 Points**.

Si (DP) est le délai le plus court de l'offre (P), les autres offres (Pi) se verront attribuer une note (Ni) inversement proportionnelle calculé comme suit :

$$Ni = \frac{DP}{DPI} \times 02$$

Avec : Ni : Note de l'offre (Pi).

DP : Délai d'exécution le plus court de l'offre (P) .

DPI : Délai d'exécution de l'offre (Pi) en Mois.

5. Délai de garantie du matériel : 10 points max

Le délai de garantie doit être supérieur à 12 mois .

Le certificat de garantie portant le délai de garantie doit être signé.

Supérieur ou égal à 24 mois.....	10 Points
Supérieur ou égal à 18 mois et inférieur à 24 mois.....	06 Points
Supérieur ou égal à 13 mois et inférieur à 18 mois	03 Points
Inférieur ou égal à 12 mois.....	00 Points

N.B : A l'issue de l'examen des offres techniques et sur la base des critères retenus, chaque offre ayant comptabilisé une note inférieure à (35) points sera éliminée.

20-b Evaluation de l'offre financière :

Retenir l'offre moins disant

20-c Évaluation globale de l'offre :

Après calculification technique le contrat sera attribué a l'offre moins disante.

NB : En cas d'égalité des offres financière , l'offre ayant obtenu la meilleure note technique sera retenue.

- Seul le soumissionnaire retenu est tenu de compléter son offre dans un délai maximum de dix (10) jours à compter de la date de sa saisine , conformément 69 du décret présidentiel n 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementations des marchés publics et des délégations de

Article 21: Infructuosité de la consultation

Conformément aux dispositions de l'article 40 alinéa 2 et l'article 52 alinéa 7 du Décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015, La consultation est déclarée infructueuse, lorsqu'aucune offre n'est réceptionnée ou lorsque, après avoir évalué les offres, aucune offre n'est déclarée conforme à l'objet de la convention et au contenu du cahier des charges, ou lorsque le financement des besoins ne peut être assuré.

Lorsque le service contractant recourt directement au gré à gré après consultation, et ne réceptionne aucune offre ou si, après évaluation des offres réceptionnées, aucune offre ne peut être retenue, la procédure est déclarée infructueuse.

F-ATTRIBUTION DES OFFRES

Article 22 : Critères d'attribution provisoire des offres

Conformément au cahier des charges et l'article 72 du décret présidentiel 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégation de service public, l'offre ayant obtenu la note totale la plus élevée sera retenue.

Article 23 : Publication de l'avis attribution provisoire

Un avis d'attribution provisoire de la convention sera notifié au soumissionnaire ayant obtenue la meilleure offre.

Article 24 : Modalités de recours

Le recours est introduit dans les dix (10) jours à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire de la convention, dans la presse ou le portail des marchés publics. Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date

limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

Dans les cas de la déclaration d'infructuosité et de l'annulation de la procédure de passation de la convention, ou de l'annulation de son attribution provisoire. Le service contractant doit informer par lettre recommandée avec accusé de réception, les soumissionnaires ou candidats de ses décisions, et inviter ceux d'entre eux qui souhaitent prendre connaissance de leurs motifs, à se rapprocher de ses services, au plus tard trois (3) jours à compter de la date de réception de la lettre précitée, pour leur communiquer ces résultats, par écrit.

Lorsque le service contractant relance la procédure, il doit préciser dans l'avis d'appel à la concurrence ou la lettre de consultation, selon le cas, s'il s'agit d'une relance suite à une annulation de la procédure ou suite à une déclaration de son infructuosité. Le recours est introduit dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de réception de la lettre d'information des candidats ou soumissionnaires.

Article 25 : Droit d'annulation

Conformément à l'article 73 du décret présidentiel portant réglementation des marchés publics, le service contractant peut, pour des motifs d'intérêt général, pendant toute la phase de passation du contrat, déclarer l'annulation de la procédure et/ou l'attribution provisoire de la convention. Les soumissionnaires ne peuvent prétendre à aucune indemnité dans le cas où leurs offres n'ont pas été retenues ou si la procédure et/ou l'attribution provisoire de la convention a été annulée.

Fait àle.....

Le soumissionnaire

(Prénom, qualité du Signataire)

La mention

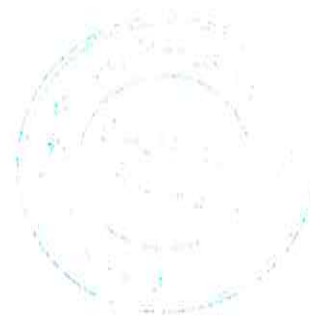
Et le Cachet de l'assureur



BORDEREAU DES PRIX
DEVIS QUANTITATIF & ESTIMATIF

Non de fournisseur :.....
NIF :.....
RC :.....
RIB :.....
Doit :.....

Bordereau des prix unitaires



Intitulé :Acquisition Matériel Informatique

Pour la Faculté des lettres, des langues et des arts Université de Saida

N°	Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire en chiffre	Prix unitaire en lettre
1	Imprimante canan LBP (6020)	04	U		

Fait à Saida le

Le Fournisseur

Devis quantitatif et estimatif

Intitulé : Acquisition Matériel Informatique

Pour la Faculté des lettres, des langues et des arts Université de Saida

N°	Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire en chiffre	Montant
1	Imprimante canan LBP (6020)	04	U		
TOTAL HT					
TOTAL TVA 19%					
TOTAL TTC					

Arrêté le présent devis à la somme de :

Délai d'exécution :

Fait à Saida le.....

Le fournisseur

